



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de
L'Etat le : **31 MARS 2022**
Publié le : **31 MARS 2022**

Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N° .2022.017

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 16 mars, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, MICHEL NUNG, GILDO VIERA, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A DOMINIQUE DUFUMIER, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, HUBERT EMMANUEL EMILE A BLAISE ETHODET-NKAKE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

ABSENT :

DAVID FELICIE

Didier EISCHEN est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 11 : APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION ET DE SOUTIEN A L'INGENIERIE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE FOSSES - ETUDE SCHEMA CYCLABLE

RAPPORTEUR : DOMINIQUE DUFUMIER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10 ;

Vu le programme « Petites Villes de demain » qui vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de ville dynamique ;

Vu la délibération n°2021.40 approuvant la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » et autorisant Monsieur le Maire à la signer ;

Considérant la demande de soutien financier de la ville de Fosses auprès du département du val d'Oise, via la Banque des territoires, pour la réalisation d'une étude relative à l'élaboration d'un plan stratégique cyclable et d'un plan d'action ;

Considérant que dans le cadre du programme « Petites villes de demain » la Banque des Territoires mobilise 200 millions d'euros sur 6 ans au niveau national destinés à financer l'expertise et l'ingénierie des moyens de redynamisation ;

Considérant qu'au niveau départemental ce sont 255 000 € qui sont mobilisés sur les trois premières années de la convention de partenariat entre le département du Val d'Oise et la Banque des Territoires ;

Considérant que cette demande a été approuvée par délibération n°2-15 du Conseil départemental du Val d'Oise prise au mois de janvier 2022, accordant une aide à hauteur de 8 667 € correspondant à 30 % du montant HT de l'étude ;

Considérant que le versement de cette aide est conditionné à la signature d'une convention entre la Ville de Fosses et le département du Val d'Oise, fixant les modalités pratiques et financières par lesquelles le département du Val d'Oise apporte au bénéficiaire du programme les cofinancements proposés par la Banque des Territoires ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme « Petites villes de demain » au bénéfice de la commune de Fosses.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Pierre BARROS

